DECISION SUR LA DATE ET LE LIEU DE LA VINGT-TROISIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE

La Conférence,

1. **SE FELICITE** de l'offre du Gouvernement de la République gabonaise d'abriter la vingt-troisième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine prévue en juillet 2014 à Libreville (Gabon) ;

2. **ACCEPTE** l'offre de la République gabonaise d'abriter la vingt-troisième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine ;

3. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine, en consultation avec le pays hôte, de proposer en temps voulu les dates pour la tenue des réunions du Sommet de Libreville.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Assembly Collection

2010

Decision on the Date and Venue of the Twenty-Third Ordinary Session of the Assembly of the African Union

The Assembly

The Assembly

http://archives.au.int/handle/123456789/1186

Downloaded from African Union Common Repository